

## Séances de Gym Plein Air « Consignes COVID-19. » Sept 2020

En référence aux consignes de la Préfecture, quelques précautions doivent être désormais respectées dans le cadre de la séance:

- Port du masque : conseillé avant et après la séance,
- Distanciation physique : 2 mètres entre chaque personne .
- Faire des groupes de 10 personnes maxi.
- Utilisation de gel hydroalcoolique avant et après la séance.

•

Je m'engage à respecter ces dispositions.

Nom :

Prénom :

Fait à Mordelles

le /

/2020

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)